

M. J.

LE PUBLICISTE.

DUODI 12 Floréal, an VI.

1798



Progrès de l'insurrection dans le Piémont. — Proclamation de l'empereur, relativement aux événements arrivés à Vienne. — Insurrection à la Guadeloupe et à Marie-Galante. — Nombreuses arrestations à Manchester. — Situation critique de l'Irlande. — Présentation au directoire exécutif de plusieurs ministres étrangers. — Motion d'ordre de Lamarque sur les choix des assemblées électorales. — Discussion à ce sujet.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Turin, le 29 germinal.

Le 25 de ce mois, on a vu, aux environs d'Ivrée, huit mulets extrêmement chargés; ils ont pris le chemin de la Suisse. Le bruit s'est aussitôt répandu qu'ils emportoient les effets les plus précieux de la cour.

On annonce que le gouvernement établira trois colonnes mobiles; l'une à Saluces, l'autre à Novarre & l'autre à Alexandrie. On a fait partir, ces nuits passées, des convois formidables d'artillerie. Les mesures vigoureuses que le gouvernement emploie, annoncent des affaires très-importantes.

Cependant les nobles, qui s'élançoient volontiers dans la révolution s'ils ne craignoient des vengeances particulières, sont très-contens de la démarche faite par le roi auprès du directoire français. Ils attendent avec résignation leur sentence, & se flattent que les troupes françaises empêcheront les désordres de la révolution.

En attendant, le bruit court que la révolution est faite à Loano, Oneglia, Carosio, Serravalle, Intra, Pallanza, Oleggio, Saint-Front, &c. & par-tout on a pris les magasins du roi, que les insurgés sont conduits par des chefs habiles, qu'ils ne commettent aucun excès.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 26 germinal.

La proclamation suivante a été publiée hier :

« S. M. l'empereur, a vu avec le plus grand plaisir, depuis son avènement au trône, les preuves multipliées de fidélité & de dévouement que les citoyens (*burger*) de cette résidence lui ont données dans tant d'occasions différentes. Ces preuves ont été d'autant plus chères à son cœur, qu'elles ont toujours été accompagnées de l'amour de l'ordre, de la circonspection convenable & d'une conduite tranquille & docile. Pour la première fois, sa majesté a dû apprendre hier, avec le plus vif mécontentement, que quelques habitans de cette résidence se sont écartés du sentier honorable de l'ordre prescrit par les loix, & qu'entraînés par un faux zèle, malgré toutes les remontrances & représentations, ils ont commis toutes

sortes d'excès coupables, dans la maison de l'ambassadeur français, & ont troublé la tranquillité publique.

» Sa majesté s'attend que, dès ce moment, tout citoyen bien pensant s'abstiendra de prendre une part directe ou indirecte à aucun acte tumultueux, de favoriser en aucune manière tout attroupement qui pourroit avoir lieu; qu'au contraire il contribuera de tout son pouvoir au rétablissement prompt & efficace de l'ordre & de la tranquillité.

S'il arrivoit que quelqu'un ne répondit point à cette attente, sa majesté se verra dans la fâcheuse nécessité de faire punir, suivant la rigueur des loix, un pareil perturbateur de la tranquillité de ses concitoyens.

Vienne, le 25 germinal.

Signé, le comte DE PERGEN, ministre d'état & de police.

Le citoyen Bernadotte, ambassadeur français, est parti aujourd'hui d'ici, escorté par un fort détachement de cavalerie qui l'accompagne jusqu'à la première station de poste.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 1^{er} floréal.

Malgré son dernier ajournement, la chambre des communes s'est assemblée hier. M. Dundas a fait la motion d'organiser la milice, mieux qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour, en bataillons, régimens & compagnies. On a aussi fait une motion tendante à augmenter les taxes sur les voitures, les chevaux & les domestiques.

La discussion s'étant ouverte sur le bill des étrangers, a amené des observations véhémentes qui rangent les émigrés français en deux classes: ceux antérieurs à 1793, qui ne sont que des perruquiers & autres *gens du commun*, disposés à se réunir aux Irlandais; & ceux postérieurs à cette époque, gens nobles, défenseurs nés des abus de tout genre. M. Windham a proposé de chasser les premiers & de garder les autres.

Suivant des dépêches apportées par la *Junon*, il a éclaté à la Guadeloupe & à Marie-Galante une insurrection qui sera très-difficile à apaiser, quoique les insurgés, au nombre de 1500, tant blancs qu'hommes de couleur, aient déjà éprouvé un échec.

L'escadre de sir Roger Curtis a mis à la voile, le 20 germinal, pour les côtes d'Irlande.

Le camp de Windsor sera composé de 16 mille hommes sous les ordres du général Harcourt. Le général Gwynn commandera 6 mille hommes de la cavalerie; & le général Lascelles l'infanterie. Le 15^e régiment de dragons, en garnison à Windsor, a reçu ordre de passer en Irlande.

Le duc d'York, commandant-général des armées bri

tauniques, a cassé ces jours-ci un officier qu'il a trouvé ivre, en lui disant que, dans la crise où se trouve l'Angleterre, il n'étoit pas permis de s'enivrer.

Les commis de la banque, au nombre de 500, viennent de former une association pour la défense du pays.

Les contributions volontaires s'élèvent, sur les registres de la banque, à 1 million 700 mille liv. sterlings, dont 617 mille liv. sont en déduction des taxes assises.

MM. Grey, Fox, Lauderdale, & autres amis du duc de Bedford, sont allés à Woodbarn, conférer sur la crise actuelle.

L'escadre aux ordres du vice-amiral Onslow a pris, à l'entrée du Texel, trois vaisseaux hollandais & plusieurs bateaux pêcheurs.

La flotte de l'amiral Bridport a mis à la voile le 23 germinal, pour aller bloquer le port de Brest.

De nombreuses arrestations faites à Manchester ont répandu dans cette ville un effroi général. Plusieurs soldats ont été arrêtés dans les barraques du voisinage; 13 sont prévenus d'avoir prêté le serment d'union.

Daniel Michaut, émigré français, a été arrêté hier, d'après un ordre du duc de Portsmouth. Près de 600 coutelas ou autres armes à l'usage des dragons légers, étoient cachés dans sa maison. Il a prétexté des fournitures. Sir William Addington l'a envoyé en prison.

M. Panter est arrivé le 24 germinal avec des dépêches du comte d'Elgin, notre ambassadeur à la cour de Berlin.

Le bruit court que le ministre doit s'adresser au parlement pour un emprunt de 25 millions sterl.

Les comtes de Galloway & de Balcarras, lord Carlier & M. Macdowall, ont eu le 24 germinal, avec M. Dundas, une longue conférence, où l'on a discuté les moyens d'armer le peuple écossais pour la défense nationale.

Tout le comité de la société de correspondance, composé de seize personnes, a été arrêté la nuit dernière.

O' Connor & ses amis sont accusés de trois chefs de haute-trahison & de sept actes criminels. Les premiers sont 1°. d'avoir conspiré contre les jours du roi; 2°. de s'être joint à ses ennemis; 3°. d'avoir invité le gouvernement français à envahir la Grande-Bretagne.

Les 3 pour cent consolidés, qui étoient hier à 49 $\frac{3}{4}$, sont aujourd'hui à 48 $\frac{1}{2}$.

I R L A N D E.

De Dublin, le 22 germinal.

Les impôts & les dettes ne se payent plus; les débiteurs laissent saisir, & aucun acheteur n'ose se présenter. Toute maison soupçonnée de renfermer des armes, est attaquée tour-à-tour par les troupes royales & par les insurgens. Les premières sont harassées; les seconds multiplient les coups de main & se retirent ensuite dans les montagnes ou dans les marais. On attaque toutes les malles pour se procurer des armes.

On mande de Corck, qu'environ douze maisons ont été pillées & démolies en moins de trois jours. Il y a eu dans cette ville des escarmouches, où plusieurs soldats ont été blessés. Cinq partis d'insurgens ont attaqué la ville de Cahir, ville assez forte, mais où il n'y avoit point de troupes: leur succès a été complet; ils se sont emparés de toutes les armes. Une attaque pareille n'a point réussi à Clonmel; le général Eustace avoit placé un soldat dans chaque maison. Les insurgens ont pris toutes les armes du village de Ballaclough. Ils en ont fait autant à Kilkenny. Partout ils conçoivent les frènes pour se procurer des bois de piques.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 6 floréal.

Bernadotte est depuis deux jours à Rastadt. Il a passé par Munich, Stutgard & Carlsruhe, où il a été très-bien accueilli. On sait à présent qu'avant de partir de Vienne, il a demandé une réparation éclatante au ministre Thugut; & comme il étoit peu satisfait de la réponse de ce ministre, il s'est adressé directement à l'empereur, qui, à ce qu'on dit, lui a écrit dans des termes d'amitié, & l'a invité à rester dans sa capitale. Mais Bernadotte a cru qu'il ne pouvoit pas rester plus long-tems à Vienne, & a quitté cette ville pour attendre à Rastadt la décision ultérieure du directoire exécutif. Un détachement de cavalerie autrichienne l'a escorté jusqu'à la première station en-deçà de Vienne.

Les ministres autrichiens qui se trouvent à Rastadt, ont reçu, depuis quelques jours, plusieurs courriers de leur gouvernement, & ont eu sur-le-champ des conférences avec les ministres de la république.

On croit que l'empereur est décidé à renvoyer le ministre Thugut, qu'on regarde comme le chef du parti anglais à la cour de Vienne, & qu'il lui donnera pour successeur le comte de Cobenzel, actuellement à Vienne.

On mande de Rastadt que le comte de Metternich vient de sanctionner formellement tous les conclusa de la députation de l'Empire, relativement à la cession de la rive gauche du Rhin, & à la reconnaissance du principe de sécularisation, sanction qu'il avoit d'abord refusée.

Les dernières lettres de la Suisse annoncent que la tranquillité est rétablie dans le canton de Lucerne; mais que des troubles sérieux ont éclaté dans le canton de Zurich, où les créatures des oligarques ont eu un moment le dessus. Un corps de troupes françaises est en marche pour se rendre à Zurich, & y opérer le désarmement de tous les habitans qui ne sont pas reconnus pour patriotes.

De Bruxelles, le 8 floréal.

Le landgrave de Hesse-Cassel, appelé à son gouvernement de Wesel par ordre exprès du cabinet de Berlin, se dispose à se rendre au quartier-général de l'armée d'observation, à Minden. Il suivra le long des rives du Weser, pour visiter les positions qu'occupent les troupes prussiennes.

Les ministres prussiens viennent d'inviter de nouveau le congrès de Hildesheim à fournir tout ce qui est nécessaire pour la solde & la subsistance des troupes destinées à faire respecter la ligne de neutralité, jusqu'à la conclusion définitive de la paix entre la république française & l'Allemagne.

DE PARIS, le 11 floréal.

Le directoire exécutif, dans sa séance publique d'hier, a reçu le citoyen Giustiniani, envoyé extraordinaire de la république romaine; M. le baron de Staël, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Suède; et le citoyen Luppi, ministre plénipotentiaire de la république cisalpine.

Chacun de ces ministres a prononcé un discours dans lequel il a protesté de l'attachement de son gouvernement à la république française. Le président du directoire leur a répondu que la république sauroit être aussi fidelle envers ses amis qu'elle s'étoit montrée terrible envers les ennemis conjurés contre elle.

M. de Staël a reçu des témoignages de la bienveillance particulière du directoire. Le ministre des relations extérieures, en le présentant, a rappelé que depuis long-temps il avoit appelé les Suédois des Français du Nord. C'est

» lui sur-tout a peiné dans ce mot, dit Taleyrand Péri-
» gord. Nos sentimens lui persuaderont chaque jour davan-
» tage qu'il est dans sa patrie. »

A l'issue de la séance publique, le citoyen Prence, secrétaire de légation de la république romaine; M. Charles Gustave Brinckman, secrétaire de la légation suédoise; et le citoyen Louis Caparro, secrétaire de la légation ligurienne, ont aussi été présentés au directoire.

— M. Degelmann a reçu ordre de la cour de Vienne de se rendre au plutôt à Paris, comme ministre plénipotentiaire auprès de la république française.

On a de fortes raisons de croire que le comte de Cobentzel va succéder sous peu au baron de Thugat dans le ministère autrichien.

— On parle de la démission du ministre de la police générale. On va jusqu'à nommer son successeur.

— Le bruit s'est répandu en Italie que Jean-Bon-Saint-André, consul de France auprès du dey d'Alger, a eû la tête tranchée par ordre de ce despote africain.

Si un tel crime a été commis, nous ne tarderons sans doute pas à voir l'Europe enfin vengée et débarrassée de ces hordes de pirates qu'il seroit de l'intérêt de toutes les puissances de détruire, et chez lesquelles on trouveroit un immense butin.

— Le 25 germinal, il est parti de Berne pour la France quinze charriots d'écus de six francs.

— L'arbre de la liberté a été abattu dans la ville même de Zurich. Un corps de troupes françaises a marché aussitôt des environs de Berne, est entré dans le canton de Zurich, et on a désarmé les perturbateurs.

— Le ministre que la république batave a envoyé à Vienne n'est pas encore reconnu par la cour impériale, quoique ce soit là un des articles de Campo-Formio.

— Les dernières lettres de Gênes assurent que 4 mille Liguriens se sont joints aux insurgens piémontais, et sont entrés dans le Piémont du côté de la Ligurie.

Les cantons suisses ont donné ordre à leurs régimens de ne pas tourner leurs armes contre le peuple piémontais.

— Quelques personnes donnent pour certain que 20 mille hommes de l'armée des Côtes de l'Océan, ont dû se mettre en marche pour se porter sur le Rhin et fortifier l'armée d'Allemagne.

— La plus grande activité règne dans les travaux du port de Toulon. Les marins y affluent de tous côtés, et il y arrive chaque jour un grand nombre de troupes d'embarquement. Le général Gardanne a établi son quartier-général à Oullivales.

— On public que ce n'est ni la malveillance ni la jalousie qui a exclu le citoyen Ochy du directoire helvétique; mais qu'on l'a réservé à une mission importante pour laquelle peu de ses compatriotes auroient autant de moyens que lui: c'est sans doute l'ambassade auprès de la république française.

— On assure, d'après un relevé récemment fait, que la population de la nouvelle république helvétique s'élève à un million 679,557 habitans.

— Le roi d'Espagne a retiré au ci-devant duc de la Vauguion une pension de 60 mille riaux qu'il lui payoit.

Le prince de la Paix & son épouse ont pris congé du roi & de la reine, & vont se retirer près Grenade.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 11 floréal.

Sur le rapport d'une commission spéciale, le conseil

prend une résolution par laquelle il a déclaré valables les opérations des assemblées électorales des départemens de la Somme, du Haut-Rhin & des Deux-Sèvres.

Lamarque obtient la parole pour une motion d'ordre; il dit qu'on a distribué ce matin un libelle anonyme, qui a tous les caractères de la lâcheté & qui est dirigé contre les choix faits par l'assemblée électorale du département de la Dordogne. Il eût méprisé ce libelle, si plusieurs de ses collègues ne lui eussent représenté, que dans un moment où une espèce de réaction se fait sentir, on ne doit dédaigner de répondre à aucune calomnie, quand elle attaque des républicains; l'orateur prend donc l'engagement de répondre à cet écrit, quand on discutera les élections dont il s'agit, & d'en poursuivre l'auteur; il ajoute, qu'il partagera le sort des députés qu'on essaye de diffamer; il a été élu avec eux dans une assemblée où il n'y a pas eu de scission, & il n'a accepté de mission que celle qu'il a reçue de ce département, qui ne lui a jamais retiré sa confiance.

Mais il est des considérations d'un intérêt plus général sur lesquelles Lamarque croit devoir appeler l'attention du conseil; ce sont les germes d'une division nouvelle qu'on cherche à jeter dans le corps législatif. On ose répandre que, dans les circonstances actuelles, il ne doit pas prendre les principes pour règles de sa conduite, mais recourir à de grandes mesures politiques. Les républicains s'effrayent & se dispersent, & le royalisme & les réactionnaires les épient pour les attaquer dès qu'ils seront désunis. Les mêmes hommes qui, avant le 18 fructidor, parloient d'assassiner le directoire, lui offrent aujourd'hui leurs services; ils exaltent cette journée qu'ils abhorrent pour en amener une seconde qui frapperoit leurs ennemis.

Les uns prétendent qu'il faut légitimer les choix de toutes les scissions; d'autres vont plus loin; ils veulent que là même où il n'y a pas eu de scission, on se décide sur la moralité des élus.

Des violences, des irrégularités peuvent avoir dans quelques assemblées vicié le choix de la majorité; mais hors ce cas, pourquoi le vœu de la majorité ne seroit-il pas accompli?

Une partie des élections des l'an 5 ont été annullées comme royalistes: de-là on conclut qu'on doit annuller une partie de celles de l'an 6, comme anarchistes.

Quand les royalistes sont vaincus on voudroit mettre la division parmi les républicains. Si le gouvernement cédoit aux perfides suggestions, continue l'orateur, je courrais plus de danger qu'un autre, et sans doute je devrais me soustraire à l'oppression; mais si je ne le pouvois qu'en sacrifiant mon devoir et la constitution, je m'immolerois plutôt à la constitution et à mon devoir.

Les choix, dit-on, ne sont pas tous également bons: peut-on espérer que de long-temps ils le seront tous sans exceptions? Mais quand le corps législatif, ce qui arriveroit sans doute, ne seroit que juste quand il écarteroit, malgré la validité de leurs élections, que des individus indignes de siéger dans son sein, ne donneroit-il pas encore un exemple désastreux? De quel droit s'érigeroit-il en jury de jugement, en tribunal de révision? Qui fournira une garantie pour les années suivantes? Objectera-t-on que la révolution sera terminée et qu'elle ne l'est pas? Qui empêchera de reproduire cette objection en l'an 7 comme en l'an 6? Qui empêchera qu'alors, comme aujourd'hui, on ne dise que ce n'est pas la constitution, mais le salut public, qui doit déterminer le corps légis-

latif, et que ce salut tient à telle ou telle exclusion ? Tout sera livré alors à la force des partis.

On n'aura pas les mêmes motifs en l'an 7 & en l'an 8 : on les aura bien plus, parce qu'on y sera habitué ; on emploiera ces mesures contre ceux mêmes qui les provoquent : on éveillera toutes les haines, toutes les passions : on transformera encore une classe nombreuse de citoyens en un troupeau de bêtes féroces.

En l'an 7 comme en l'an 6, les royalistes, les hommes connus par leur avarice, leurs dilapidations & leurs intrigues, trouveront les moyens de faire baisser les effets publics pour alarmer le gouvernement & lui persuader que les propriétaires sont effrayés par la crainte du retour de la terreur.

Mille bouches répéteront ces calomnies, & l'on proscriera les fondateurs de la république.

Ils sont bien imprudens, ceux qui osent si légèrement menacer d'un dix-huit fructidor : cette journée étoit commandée par l'opinion & l'intérêt public ; elle n'étoit pas dirigée contre tel ou tel individu, mais contre une masse imposante de conspirateurs : d'ailleurs, les bons citoyens qui y ont le plus contribué, en ont versé des larmes.

Il falloit choisir entre la liberté & l'esclavage : le trône alloit se relever sur les débris sanglans de la république : les patriotes n'ont pas hésité ; mais ils ne faut pas dissimuler combien il étoit malheureux d'entamer la représentation nationale, de mettre la constitution à part & de substituer la force militaire à celle de la loi. Ce ne peuvent pas être là des actes décadaires, annuelles : ce sont des crises terribles dans le corps politique, & qui le tueroient, si elles se répétoient souvent.

Lamarque invite le conseil à se prononcer fortement. Exprimons bien, dit-il, de ne légitimer aucun choix souillé par la violence ou l'irrégularité ; mais exprimons bien aussi que celui-là nous outrageroit qui oseroit croire que nous nous écarterons en rien dans nos actes législatifs ou politiques des règles que la constitution nous prescrit.

Lamarque demande, 1^o. que tous les jours, depuis midi jusqu'à deux heures, le conseil s'occupe des assemblées électorales où il n'y a pas eu de scission ; 2^o. qu'à deux heures il s'occupe de celles où il y a eu scission, & que ces rapports aient la priorité sur tous les autres ; 3^o. qu'on ne lise que les dénonciations signées, & que dans celles qui seront revêtues de signatures, les commissions ne s'occupent que des faits de notoriété publique ou constatés. . . . (Des murmures interrompent l'orateur. Ce que vous demandez est de droit, lui crie-t-on). — Dans l'écrit que j'ai dénoncé, dit Lamarque ; il y a une exception pour moi : ce sont donc les autres que je défends, ce n'est pas moi. Je répète ma proposition : 3^o. qu'on ne lise que des dénonciations signées, & que dans celles qui seront revêtues de signatures, les commissions n'aient égard qu'aux faits de notoriété publique, ou constatés par des actes qui seront relatifs à l'irrégularité des élections ou à l'éligibilité des citoyens.

Quelques voix : appuyé. — D'autres : l'ordre du jour. — D'autres : l'impression du discours. — Bion va à la tribune. — On demande encore l'impression. — Hardy : Je demande la parole contre. — Bion ne voulant pas parler contre l'impression, la parole est à Hardy.

Nous avons, dit-il, juré haine à la royauté & à l'anarchie ; nous avons donné des preuves de notre haine contre la royauté, il est tems d'en donner aussi contre l'anarchie.

On ne peut pas se dissimuler qu'on voudroit introduire au corps législatif des hommes infâmes, odieux, exécrationnels, non-seulement à la France, mais à l'humanité entière, & l'on vient de vous proposer des principes qui ne tendroient à rien moins qu'à admettre tous les hommes de Babeuf & de Robespierre. Si vous ne voulez pas vous exposer à de nouvelles crises, il faut repousser de votre sein tous les scélérats. Long-tems les Américains n'ont pas adopté ces mesures ; ils s'en sont mal trouvés : de même vous vous en trouveriez mal. Mais voici l'art. 5 de leur constitution actuelle :

La leur n'est pas la vôtre, crient quelques voix. — Chaque chambre, dit Hardy, juge les élections & les procès-verbaux. . . . (Des murmures interrompent encore l'orateur). Elles ont, reprend Hardy, le droit de punir ceux dont la conduite est irrégulière. . . — Plusieurs voix : Nous n'avons pas ce droit là. — Hardy : Je prie ceux qui m'interrompent de venir à la tribune. — Parlez de la constitution française, lui crie-t-on.

Hardy achève la lecture de l'article dont la fin porte qu'à la majorité des deux tiers des voix, chaque chambre peut exclure ceux qu'elle croit indignes de siéger dans son sein. L'opinant pense que quelques articles de notre constitution donnent le même droit à notre corps législatif ; il lui paroît important qu'il n'y entre que des gens de bien, et qu'on en repousse les scélérats. Or, il est de notoriété que dans quelques assemblées électorales on a dit hautement qu'il étoit tems de couper les têtes des cinq : les hommes qui tenoient ces propos sont ceux qui combattoient sous les drapeaux de Babeuf et de Robespierre. Admettra-t-on de tels hommes, parce qu'ils ont su ménager à leurs nominations quelque apparence de régularité ?

Quant au discours de Lamarque, il paroît à l'orateur fait avec assez de mesure et d'adresse pour que l'impression semble n'offrir que peu de danger, et cependant l'orateur se seroit consacré les principes anarchiques qu'il contient.

Quant aux trois propositions que Lamarque a faites, Hardy attaque les deux premières comme inutiles, la troisième comme dangereuse.

Le conseil ferme la discussion, & passe à l'ordre du jour tant sur la proposition de Lamarque que sur l'impression de son discours.

Bailleul pense qu'il ne faut pas laisser l'opinion publique incertaine & flottante sur les élections : on les dit généralement mauvaises, & cependant elles lui paroissent offrir une masse d'excellens citoyens ; il s'allarme aussi de quelques affiches qui lui paroissent semblables à celles qui ont amené la réaction de vendémiaire. Pour terminer toute incertitude, toute inquiétude, il propose que, par un message, le directoire exécutif soit invité à faire connoître les circonstances qui ont accompagné les élections dans tous les départemens. — Cette proposition est adoptée.

Le conseil a adopté ensuite divers projets de résolution, que nous ferons connoître.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 4 floréal, qui accorde une pension à la veuve Mallard, nourrice du dernier roi.

Il a rejeté, comme inutile & contradictoire, celle du 27 prairial, portant que l'article 21, section 2 du décret du 20 prairial an 3, n'est point applicable aux ventes des biens appartenans à des individus qui ont subi la peine de mort sans jugement.

A. FRANÇOIS.